



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 3  
(Visio)  
Réunion du 28/10/2024

**Animateur :** M. Boubakar HAMDANI

**Présent(e)s :** Mme Céline COMANDÉ, MM. Didier TCHENQUELA (CD), Farid GUERFI (CD)  
Bernard MEUNIER (CD), Youssouph FOFANA, Medhi KIANPOUR

**Excusés :** MM. William BONNEFOUS, Pierre KNOEPFLI, Jérôme COUTARD, Samuel RIJIK,  
Karim MALLEM, Hakim SARI

**Absent :**

---

## **ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE**

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible. Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si dans la même période, le dit club organise plusieurs rencontres sur plusieurs sites.

**Par ailleurs, il est rappelé une nouvelle fois que le Référent Prévention Sécurité ne peut occuper plusieurs fonctions et doit être exclusivement attitré à sa mission de RPS.**

En vue des matches aller, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le **délai minimal de 15 jours avant la date du match**, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.



- La CDPME fait le point sur la répartition des groupes pour les formations communes avec la CDIF.  
Les adresses des sièges sociaux des clubs, ont été prises en compte pour déterminer les groupes.
- Rappel des dates de formations :  
Dans un 1<sup>er</sup> temps les clubs seront avertis. Une semaine avant nous adapterons si besoin en fonction du nombre de personnes inscrites.
- Présentation du document qui sera utilisé dans le cadre des formations. Après relecture l'ensemble du document est validé.
- Le document sera envoyé au Comité Directeur pour information.
- Didier TCHENQUILA nous présente le texte de 80 mots pour la CDPME après échange et amendement, le texte remanié est validé par la CDPME.
- Suites aux problématiques de violences sur deux villes, la CDPME va inviter les deux présidents pour discuter avec eux de la manière dont le District peut les accompagner.  
La CDPME demandera au président du District d'être présent.

**Questions diverses :**

- Pas de questions.

**Prochaine réunion de la CDPME 18/11/2024 à 18h30 au district**

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

